

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/36/256  
S/14481

19 mai 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/  
CHINOIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-sixième session  
Point 11 de la liste préliminaire\*  
RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-sixième année

Lettre datée du 16 mai 1981, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Chine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note, datée du 16 mai 1981, adressée à l'ambassade de la République socialiste du Viet Nam en Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 11 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la  
République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) LING Qing

x A/36/50.

ANNEXE

Note datée du 16 mai 1981, adressée à l'ambassade de la République socialiste du Viet Nam en Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine

Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, se référant aux nombreuses provocations armées et intrusions auxquelles se sont récemment livrées des troupes vietnamiennes dans des zones frontalières chinoises, souhaite déclarer ce qui suit :

Le 5 mai 1981, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, dans une note adressée à l'ambassade de la République socialiste du Viet Nam en Chine, a présenté des protestations énergiques à la partie vietnamienne concernant ses provocations et intrusions militaires organisées dans des zones frontalières chinoises depuis le début de l'année. Néanmoins, au cours des 10 derniers jours, les autorités vietnamiennes n'ont pas mis fin à leurs actes criminels tels que leurs incursions en territoire chinois, faisant des morts et des blessés parmi les habitants des zones frontalières chinoises et créant sciemment des tensions le long de la frontière. Bien au contraire, elles ont intensifié leurs fusillades et leurs bombardements quotidiens du territoire chinois à partir de nombreux secteurs le long de la frontière sino-vietnamienne. En outre, elles ont effrontément envoyé à de nombreuses occasions des forces armées s'infiltrer en territoire chinois, attaquer des postes frontière et des villages chinois, mettre le feu à des habitations, commettre des pillages et tuer de pacifiques civils chinois, infligeant ainsi de lourdes pertes aux habitants chinois et aux troupes frontalières dans la région autonome de Guangxi Zhuang et la province de Yunnan.

Fait particulièrement grave, à l'aube du 5 mai, les autorités vietnamiennes ont envoyé près de 100 soldats, sous couvert d'un feu d'artillerie, faire une incursion dans la région chinoise de Fa Kashan, dans la commune de Xiashi, comté de Ningming, région autonome de Guangxi Zhuang, incendiant des villages chinois situés près de la frontière et tuant leurs habitants. Après que les troupes frontalières chinoises eurent contre-attaqué ces envahisseurs, les troupes vietnamiennes ont continué de bombarder le territoire chinois en utilisant des armes de divers calibres, et elles n'ont pas encore cessé. Le 7 mai, une compagnie de soldats vietnamiens a envahi la région chinoise de Kolin, dans la commune de Mangdong, comté de Malipo, province de Yunnan, et a été annihilée par les troupes chinoises qui gardaient avec vigilance la frontière de leur pays. Mais les autorités vietnamiennes ne se sont pas arrêtées là. Bien au contraire, elles ont continué d'envoyer des forces armées harceler les habitants de la région de Kolin et bombarder le territoire chinois.

A/36/256  
S/14481  
Français  
Annexe  
Page 2

En outre, les forces armées vietnamiennes ont intensifié leurs manoeuvres de harcèlement dans d'autres régions le long de la frontière sino-vietnamienne. Ainsi, une douzaine de soldats vietnamiens ont attaqué, le 11 mai, le village de Baimahe dans la commune de Shilicun, comté de Jinping, province de Yunnan, et le 13 mai la brigade de production Kenghuai, dans la commune de Tansan, comté national autonome de Fangcheng, région autonome de Guangxi Zhuang, faisant neuf victimes parmi les habitants chinois de cette région, s'emparant d'un grand nombre de biens et enlevant trois habitants de la région.

Le Gouvernement chinois réitère ses protestations énergiques auprès des autorités vietnamiennes contre les actes susmentionnés et demande solennellement que les autorités vietnamiennes mettent fin à toutes les intrusions et provocations armées contre le territoire chinois. Sinon, les autorités vietnamiennes seront tenues entièrement responsables de toutes les conséquences de leurs actes.

-----

